

Fiche de données de sécurité

ACIDE SULFONIQUE d'alkylbenzène linéaire

Réf : DA02-22

Version 1

Date de révision 31/03/2013

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

### ↳ Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial : **LABSA**

### ↳ Identification de la société

Cadilhac SA.  
Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa  
Tel : 05 22 35 06 00  
Fax : 05 22 35 06 83  
cadilhac@cadilhac.ma

## 2. COMPOSITION /INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Constituant	Numéro CAS	Classification selon Directive 67/548/CEE	Teneur
Acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13	85536-14-7	C:R22- R34	95 %

### Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Désignation des risques :

- Nocif en cas d'ingestion.
- Provoque des brûlures.

### 4. PREMIERS SECOURS

<b>Conseils généraux</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
<b>Contact avec la peau</b>	Consulter un médecin. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Protéger l'œil intact.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO2).
<b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
<b>Information supplémentaire</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles</b>	Utiliser un équipement de protection individuel.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surfaces ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (Sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Précautions pour la manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

### ↳ Protection individuelle

<b>Protection des mains</b>	<b>Gants appropriés à un contact prolongé :</b> Matériel : Caoutchouc butyle Temps de pénétration : >= 480min Epaisseur matériau : >= 0.7mm  <b>Gants appropriés à la protection contre les projections :</b> Matériel : Caoutchouc nitrile/latex nitrile Temps de pénétration : >= 30min Epaisseur matériau : >= 0.4mm
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité à protection intégrale.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtement de protection, protection préventive de la peau.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Utiliser régulièrement une crème protectrice. Veiller à une ventilation adéquate. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
<b>Mesures de protection</b>	Eviter le contact avec la peau et les yeux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### ↳ Informations générales

<b>Etat Physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brun.
<b>Odeur</b>	Nauséabonde.
<b>Masse moléculaire</b>	321

### ↳ Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

<b>pH</b>	1 ; 10g/l ; 20°C.
<b>Intervalle de Point Eclair</b>	ca. 210°C ; DIN 51376
<b>Densité</b>	1.06 g/cm <sup>3</sup> ; 20°C
<b>Hydrosolubilité</b>	20°C ; complètement miscible

### ↳ Autres données

<b>Point/intervalle de fusion</b>	ca. -10 °C.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	ca. 310°C ; DIN 51794
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)log Pow</b>	: 2.0
<b>Viscosité, dynamique</b>	ca. 2.400 mPa.s ; Méthode Brookfield

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Produit de décomposition dangereux</b>	Stable dans des conditions normales.
---	--------------------------------------

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité orale aigue</b>	Acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13 : DL50 rat : >200- 2.000 mg/kg ; OCDE Ligne directrice 401.
<b>Irritation de la peau</b>	Acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13 : lapin ; corrosif ; OCDE Ligne directrice 404.
<b>Irritation des yeux</b>	Acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13 : lapin ; peut provoquer des lésions oculaires irréversibles ; OCDE Ligne directrice 405.
<b>Sensibilisation</b>	Acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13 : Maximisation Test (GPMT) cochon d'Inde : non sensibilisant ; OCDE Ligne directrice 406.
<b>Génotoxicité in vitro</b>	Acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13: essai de Ames: non mutagène; Ligne directrice 471 de l'OCDE; (valeur de la littérature)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Biodégradabilité** acide benzenesulfonique, derives sec alkyl-4 en C10-13: Facilement biodégradable. > 70 %; 28 jr; Ligne directrice 301 A de l'OCDE (nouvelle version)

### EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

**Toxicité pour les poissons** acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13: CL50 Cyprinus carpio: 1 - 10 mg/l; 96 h; OCDE Ligne directrice 203, Paris, 1981

**Toxicité pour les daphnies** acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13: CE50 Daphnia magna: 1 - 10 mg/l; 48 h; OCDE Ligne directrice 202, Paris, 1981

**Toxicité pour les algues** acide benzenesulfonique, derives sec-alkyl-4 en C10-13: CE50 scenedesmus subspicatus: 10 - 100 mg/l; 72 h; OCDE Ligne directrice 201, Paris, 1981

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Produit</b>	Eliminer le produit conformément à de la réglementation locale en vigueur.
<b>Code des déchets de l'Union européenne: EWC</b>	Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par la consommateur permet son classement. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>ADR</b>	No ONU: 2586; Classe: 8; Groupe d'emballage: III; C3; Description des marchandises: ALKYL-SULPHONIC ACIDS, LIQUID (Alkylbenzenesulfonic acid)
<b>RID</b>	No ONU: 2586; Classe: 8; Groupe d'emballage: III; C4; Description des marchandises: ALKYL-SULPHONIC ACIDS, LIQUID (Alkylbenzenesulfonic acid)
<b>ANDR</b>	No ONU: 2586; Classe: 8; Groupe d'emballage: III; Description des marchandises: Alkylsulphonic acids, liquid (Alkylbenzenesulfonic acid)
<b>IMDG</b>	UN-No: 2586; Class: 8; EmS: 8-06; Packaging group: III; Description of the goods: ALKYL-SULPHONIC ACIDS, LIQUID (Alkylbenzenesulfonic acid)
<b>ICAO/IATA</b>	UN-No : 2586; Class: 8; Packaging group: III; Description of the goods: Alkyl-sulphonic acids, liquid (Alkylbenzenesulfonic acid)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### ↳ Etiquetage

<b>Directive</b>	Selon la directive 67/548/CEE
<b>Symbole(s):</b>	<b>C:</b> Corrosif
<b>Phrase(s) de risque</b>	<b>R22:</b> Nocif en cas d'ingestion. <b>R34:</b> Provoque des brûlures.
<b>Phrase(s) de sécurité</b>	<b>S26:</b> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. <b>S27:</b> Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. <b>S36/37/39:</b> Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. <b>S45:</b> En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
<b>Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette</b>	ACIDE BENZENESULFONIQUE, DERIVES SEC-ALKYL-4 EN C10-13

### ↳ Législation nationale

<b>Restrictions professionnelles</b>	Respecter les restrictions à l'emploi des enfants et des jeunes conformément à la Directive 94/33/CE et aux règlements nationaux correspondants. Respecter les restrictions à l'emploi des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes conformément à la Directive 92/85/CEE et aux règlements nationaux correspondants.
--------------------------------------	--

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations se rapportant à la sécurité et ne remplace pas les informations produit ou les spécifications produit.